

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 4 mai 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-001-13768/23/BM**

### **■ Approbation de conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, sur le site de Château-Gombert 55105**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire et titulaire d'un bail emphytéotique lui conférant des droits réels sur deux sites d'immobilier d'entreprises :

- Hôtel Technologique au Technopole Marseille Provence de Château-Gombert dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.
- Maison du Développement Industriel au Technopole Marseille Provence de Château-Gombert dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'opérateur Orange afin de procéder au raccordement de la fibre optique sur ces deux bâtiments. Pour cela, l'opérateur Orange propose d'installer, de gérer, d'entretenir et de remplacer l'équipement nécessaire à l'installation de la fibre optique pendant 25 ans.

La signature d'une convention d'une durée de 25 ans sans contrepartie financière est proposée par l'opérateur Orange. Ces raccordements permettraient aux entreprises, des sites concernés, d'obtenir une plus grande efficacité dans leur activité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est propriétaire et titulaire d'un bail à construction des sites d'immobilier d'entreprises Hôtel Technologique et Maison du Développement Industriel situés au Technopole Marseille Provence de Château-Gombert dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.
- Que l'opérateur Orange a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'installer la fibre optique sur les sites Hôtel Technologique et Maison du Développement Industriel.
- Que l'opérateur Orange propose d'installer, de gérer, d'entretenir et de remplacer l'équipement nécessaire à l'installation de la fibre optique pendant 25 ans.

- Que ces raccordements permettraient aux entreprises, des sites concernés, d'obtenir une plus grande efficacité dans leur activité.
- Qu'il est proposé de contractualiser cette installation par la signature d'une convention d'une durée de 25 ans sans contrepartie financière.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur le site Château-Gombert avec l'opérateur Orange, d'une durée de 25 ans, sans contrepartie financière.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son, représentant, est autorisé à signer ces conventions.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY